

Décret n° 2002-1203 du 26 septembre 2002 modifiant le décret n° 91-305 du 20 mars 1991 modifié fixant les conditions d'accès aux formations spécialisées du troisième cycle des études pharmaceutiques pour les pharmaciens étrangers autres que les ressortissants d'Etats appartenant aux Communautés européennes ou de la Principauté d'Andorre

26/09/2002

Ce décret tend à aligner l'organisation du concours de l'internat en pharmacie, ainsi que les procédures d'affectation réservées aux pharmaciens autres que les ressortissants européens sur celles aux formations du 3ème cycle des études pharmaceutiques pour les pharmaciens du concours réservé aux étudiants français.